

À Genève, un EMS donne du cannabis à ses hôtes

Bien cadrée par l'Office fédéral de la santé publique, la prescription de cannabis est, depuis 2011, autorisée à des fins médicales. L'EMS des Tilleuls teste ses bienfaits.



Douze résidents de l'établissement bénéficient de ce cannabis thérapeutique.
Image: Lucien Fortunati

Quelques gouttes d'huile de cannabis et les bobos disparaissent... N'exagérons rien, mais depuis que cette médication pour le moins insolite a été prescrite à douze personnes âgées de l'établissement médico-social (EMS) des Tilleuls, leur santé se serait améliorée. C'est du moins ce qu'affirment James Wampfler, directeur de cette maison de maître située dans un beau parc du Petit-Saconnex, dans le canton de Genève, les équipes soignantes et les proches des résidents à qui on a prescrit un tel traitement. Ces derniers ne peuvent pas réellement manifester leur sentiment, car nous avons affaire à des personnes souffrant de sérieux troubles cognitifs liés à leur grand âge.

Tout a démarré il y a deux ans et demi, informe le responsable des lieux: «L'une de nos résidentes se trouvait dans une situation d'impasse thérapeutique. Alors, avec le médecin répondant, le Dr Christian de Saussure, nous avons demandé à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) de lui prescrire un traitement à base de cannabis*.» Révisée en 2011, la loi sur les stupéfiants autorise depuis lors l'administration de cannabis à des fins médicales.

«Plus efficace pour alléger les tensions»

Comme les résultats aux Tilleuls étaient bénéfiques, cet EMS – dont la fondation exploitante fête ses 25 ans – a décidé d'élargir l'expérience de façon plus officielle. Et, dès décembre 2017, démarrait une étude d'observation menée conjointement avec les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Le volet médical s'est achevé en mai 2018 avec des conclusions encourageantes. Il a notamment été constaté un soulagement au niveau de la mobilité des résidents, se réjouit James Wampfler: «Certains aînés avaient de la peine à lever les bras, ce qui compliquait fortement leur toilette et plus particulièrement celle des aisselles. Le cannabis thérapeutique s'est alors révélé plus

Laurence Bézaguet@lbezaguet007
09.02.2019

Une institution où la liberté de mouvements domine

La confiance en l'institution et la philosophie qui l'anime – libre circulation et accompagnement individualisé – expliquent la réaction positive envers le projet de prescription de cannabis médical en cours. Voyez plutôt... «L'endroit où je suis, c'est ma chambre. L'objet que je tiens, c'est le mien. Nos résidents ont un rapport à l'espace et à la notion de propriété qui ne correspond pas au nôtre, relève James Wampfler, directeur de l'EMS des Tilleuls. Nous devons donc organiser cet espace en fonction de la façon dont nos hôtes le vivent, avec toutes les difficultés et adaptations nécessaires.» Les familles sont globalement acquies au concept. Or certaines d'entre elles le trouveront sympathique jusqu'au moment où elles découvriront un intrus dans le lit de leur mère... parfois vêtu d'un habit appartenant à celle-ci!

«Diriger une telle institution implique l'acceptation de comportements dérangeants, note James Wampfler. Il faut rester vigilant face à la tendance à figer les procédures.» Un exemple?

«Certains résidents mangent des plantes? Plutôt que de bannir celles-ci, choisissons-en des comestibles», préconise le directeur.

Un vrai esprit général d'ouverture caractérise cet EMS. À l'origine infirmier en psychiatrie, James Wampfler part ainsi du postulat que la liberté de mouvement est un élément essentiel pour le bien-être des personnes souffrant de troubles cognitifs: «Dès qu'on contraint cette population, on crée des situations de blocage. Mieux vaut un risque de chute

efficace et avec moins d'effets secondaires que les traditionnels myorelaxants, actuellement sur le marché, pour alléger ces tensions.»

Une diminution de douleurs et de l'anxiété a aussi été observée par les proches. «Je pensais que ceux-ci seraient plus réticents à une telle approche, remarque la psychomotricienne Aurélie Revol, qui a choisi cette thématique pour son doctorat en sociologie à l'Université de Genève. J'ai été surprise par leur bon accueil.» Clé de cet élan positif? «La confiance en l'institution et en ses recherches innovantes (lire ci-dessous)», estime la jeune femme, rattachée au service d'animation des Tilleuls depuis 2014. Au-delà de l'aspect purement scientifique, la thèse d'Aurélie Revol doit permettre de mieux cerner les répercussions collatérales de ce cannabis médical administré à certains résidents (institution, soignants, proches).



Le traitement diminue certaines douleurs, mais aussi l'anxiété, témoignent des proches. Photo: Lucien Fortunati

«Je la sens plus apaisée»

«Je n'avais plus vu mon père mettre la main devant la bouche pour tousser depuis des lustres, indique une quinquagénaire. Il peut à nouveau lever son bras.» Un petit plus qui n'est pas anodin. «Tout ce qui renforce, même légèrement, la qualité de vie de nos proches est bon à prendre», résume Roland Zosso, 78 ans. Son épouse, Liliane, réside aux Tilleuls depuis cinq ans: «Je l'ai gardée à la maison le plus longtemps possible, mais j'étais épuisé et n'arrivais plus à gérer la situation. Je n'osais plus quitter l'appartement! Ici, le personnel est d'une gentillesse extraordinaire. À présent, je ne profite que des bons moments avec ma femme, quatre ou cinq fois par semaine.» Main dans la main avec Liliane devant la télé, cet ancien ingénieur du son apprécie les bons effets du cannabis sur sa protégée: «Je la sens plus apaisée. Avant, elle était triste quand je partais et j'avais même l'impression qu'elle pleurait. Ça va nettement mieux. Elle a du caractère, mais elle rue aussi moins dans les brancards qu'autrefois.»

Secrétaire générale de la Fédération genevoise des EMS (Fegems), Anne-Laure Repond ne cache pas son enthousiasme: «Tout ce qui est de nature à sortir de la pharmacopée traditionnelle chimique et qui améliore le quotidien des résidents est bénéfique.» Et de renchéris: «Tout ce qui nous permet de changer de lunettes, de paradigme, d'interroger nos pratiques nous fait avancer. Il est important d'adapter l'accompagnement et les traitements aux besoins spécifiques de chaque résident. Il faut de la créativité en EMS.» Diminuer la surmédication fait partie des défis. Selon un rapport de l'assureur Helsana, un résident d'EMS prend en moyenne 9,3 pilules par jour, contre 5,6 pour le reste de la population suisse de plus de 65 ans.

qu'une immobilisation forcée.»

Aux Tilleuls, la population est âgée de 83 ans en moyenne: 55 aînés, dont une quarantaine de femmes, y cohabitent. «Comparé à d'autres EMS, le nôtre est plutôt jeune, vu la nature de la maladie plus vite handicapante des résidents», souligne James Wampfler.

«C'est dur, mais ces personnes sont si attachantes avec leur spontanéité», conclut une aide-soignante.

Patron de la Santé et des EMS genevois, Mauro Poggia se montre, lui aussi, ouvert: «La prescription de cannabis médical s'avère visiblement positive pour des pathologies comme la démence ou la spasmodicité, qui ne répondent pas toujours aux soins palliatifs traditionnels. On me dit même que certains résultats sont spectaculaires. Attendons toutefois les conclusions définitives du projet de recherche officiel en cours, qui a été autorisé par la commission d'éthique du canton de Genève, avant d'envisager tout développement de cette pratique.»

«Pas des apprentis sorciers»

Ouvert oui... mais prudent, le magistrat MCG insiste sur les garde-fous liés à cette expérimentation: «Nous ne jouons pas aux apprentis sorciers! Ce traitement à base de cannabis est sérieusement cadré par les HUG et par l'OFSP.»

Effectivement. «On le trouve en pharmacie, mais le médecin doit demander une autorisation exceptionnelle auprès de l'OFSP», confirme Adrien Kay, porte-parole de cet office. Avec un afflux toujours plus grand: on est ainsi passé de 300 autorisations délivrées en 2012 à 3300 en 2017. Le nombre de patients est toutefois inférieur à celui des autorisations exceptionnelles. Cela s'explique par le fait que celles-ci étaient, jusqu'en 2017, délivrées pour 6 mois; certains patients en obtenaient donc deux par année.

** Ce cannabis thérapeutique possède un taux de tétrahydrocannabinol (THC) plus élevé que le 1% dorénavant en vente libre (Cannabidiol/CBD) (Le Matin Dimanche)*

Créé: 09.02.2019, 23h00

Votre avis

Avez-vous apprécié cet article?

Oui

Non